

À mesure qu'évoluera le débat sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le gouvernement cherchera d'autres moyens d'obtenir des apports de sources non gouvernementales.

le témoignage public annuel, devant le présent Comité, de l'ambassadeur au désarmement auprès des Nations Unies;

Réponse

Le gouvernement accepte de rester en relations étroites avec le Parlement. Cela inclura une comparution annuelle de l'ambassadeur du Canada au désarmement devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, si ce dernier le souhaite.

le renforcement de la coordination entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Défense nationale, en commençant par inclure un représentant de la Défense nationale dans les délégations canadiennes auprès des institutions multilatérales sur la non-prolifération nucléaire.

Réponse

Le gouvernement du Canada continuera de s'exprimer d'une seule voix sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, où qu'aient lieu les discussions. L'étroite coordination entre les deux ministères demeurera une priorité absolue. Les fonctionnaires du MDN continueront d'être invités à apporter leur contribution, soit en faisant partie de délégations canadiennes auprès des forums multilatéraux sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, y compris à la Conférence d'examen du TNP en 2000, soit en étant consultés de près dans le cadre de négociations en cours.

Le MAECI et le MDN reconnaissent depuis longtemps l'importance d'étroites consultations sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La délégation canadienne à la Première Commission de l'AGNU sur le désarmement et la sécurité internationale comprend une représentation du MDN, tandis que la délégation du Canada à l'OTAN est complètement intégrée et comporte des représentants des deux ministères. Quand des fonctionnaires sont dépêchés d'Ottawa pour parler au nom du Canada à l'occasion de réunions internationales, notamment dans le cadre de l'OTAN et de l'ONU, leurs interventions se fondent sur des consultations entre les deux ministères. À Ottawa, l'information est mise en commun sur une base quotidienne.